

Le 12 mars 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 12 mars 2013 à 19 h 30.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller

Monsieur Michel Bourdeau, conseiller

Madame Valerie Kirkman, conseillère

AUSSI PRÉSENT

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAITS ABSENTS

Monsieur Yves Charlebois, conseiller

Madame Penny Boulianne, conseillère

Madame Marlène Lapointe, conseillère

2013-03-038 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Valerie Kirkman
et **RÉSOLU**

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2013 à 19 h 35.

ADOPTÉE

2. MOT DE LA MAIRESSE

2013-03-039 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Bourdeau
et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'ordre du jour avec l'ajout des items suivants :

- 12.1 RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'AUTO-ASSURANCE AVEC LA FIRME AGA
- 12.2 OCTROI DU CONTRAT DE GESTION EN AUTO-ASSURANCE MÉDICALE ET DENTAIRE À SSQ ET AU COURTIER BFL CANADA
- 12.3 ENGAGEMENT DU PERSONNEL TEMPORAIRE – ANNÉE 2013
- 12.4 ACHAT ET INSTALLATION DE JEUX – PARC BOUTHILLIER – MULTI-JEUX MARLIN

ORDRE DU JOUR – AGENDA	
Séance ordinaire du conseil du 12 mars 2013	
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DE LA MAIRESSE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le 12 mars 2013

4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	SONDAGE DE LA RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIRS DE L'ÎLE PÉROT
6.2	ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-02-038
6.3	NOMINATION D'UN MEMBRE SUR LE COMITÉ DE RETRAITE
7	ADMINISTRATION
7.1	DÉPÔT – INDICATEURS DE GESTION 2010
7.2	DÉPÔT – INDICATEURS DE GESTION 2011
7.1	GREFFE
7.1.1	AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-02-055
7.1.2	COLLECTE SÉLECTIVE : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION
7.1.3	ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 624 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	COMPTES À PAYER ET DÉJÀ PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2013
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
9.1	DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
10	URBANISME, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
10.1	DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
11.1	DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE
12	VARIA
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2013-03-040 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2013

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU

Le 12 mars 2013

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2013 sans modification.

ADOPTÉE

2013-03-041 4.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2013**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2013 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2013-03-042 6.1 **SONDAGE DE LA RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et les villes de l'île Perrot, soit L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Pincourt, ont créé la Régie des équipements en loisir de l'île Perrot (RELIP);

CONSIDÉRANT QUE la Régie vise à favoriser la construction, le fonctionnement et l'administration d'un ou de plusieurs nouveaux équipements majeurs dans les domaines sportif, récréatif, communautaire ou culturel sur le territoire de l'Île Perrot;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a mandaté la firme Léger Marketing pour mener à bien un sondage téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de résidents de l'Île Perrot et ce, afin de connaître leurs besoins et de fixer les priorités en matière d'équipements de loisir;

CONSIDÉRANT QUE ce sondage a été effectué en 2012;

CONSIDÉRANT l'importance de ce dossier et l'intérêt public de prendre connaissance des résultats détaillés du sondage;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier peut avoir des implications financières pour la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande à la RELIP de déposer ce document complet à leur prochaine séance du conseil afin de rendre public les résultats du sondage et d'en tenir informer par le fait même les principaux intéressés;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux villes de l'Île Perrot.

ADOPTÉE

Le 12 mars 2013

2013-03-043 6.2 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-02-038

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'un comité administratif afin d'étudier les différents éléments se reportant à l'administration de celle-ci;

*Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU*

D'ABROGER la résolution numéro 2012-02-038 portant sur la nomination des membres sur différents comités du conseil municipal.

ADOPTÉE

2013-03-044 6.3 NOMINATION D'UN MEMBRE SUR LE COMITÉ DE RETRAITE

*Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU*

DE NOMMER monsieur Yves Charlebois à titre de membre indépendant désigné par l'employeur pour siéger sur le comité.

ADOPTÉE

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2010

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des indicateurs de gestion 2010.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2011

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des indicateurs de gestion 2011.

2013-03-045 7.1.1 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-02-055

*Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU*

D'AMENDER la résolution numéro 2012-02-055 comme suit :

DE REMPLACER au premier paragraphe le montant de « 13,972.70 » par le montant suivant « 14,101.76 », et

DE REMPLACER au deuxième paragraphe les chiffres « 1,536.65 » par les chiffres et lettres suivants « 1,410.18 approximativement ».

ADOPTÉE

2013-03-046 7.1.2 COLLECTE SÉLECTIVE : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la

Le 12 mars 2013

valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, le gouvernement du Québec avait pris l'engagement d'en arriver à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman
et RÉSOLU*

DE DEMANDER au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

ADOPTÉE

Le 12 mars 2013

2013-03-047 **7.1.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 624 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé aux membres du conseil municipal le vendredi 8 mars 2013; et

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, une dispense de lecture est demandée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau

Madame la mairesse demande le vote.

Pour : Madame Manon Trudel, mairesse
Monsieur Michel Bourdeau
Madame Valerie Kirkman
Monsieur Jean-Pierre Brazeau

Contre : Aucun

Il est par conséquent RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 624 abrogeant le règlement numéro 2006-551 (2) et amendement pour fixer la rémunération du maire et de ses autres membres.

ADOPTÉE

2013-03-048 **7.2.1 COMPTES À PAYER OU DÉJÀ PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2013**

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes déjà payés
au 28 février 2013 pour un montant de 134 846,28 \$

D'APPROUVER les comptes à payer
au 28 février 2013 pour un montant de 27 144,83 \$

POUR UN TOTAL DE 161 991,11 \$

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, certifie qu'il y a des fonds au budget global 2013 pour effectuer le montant des dépenses déposées ci-haut.

Ron Kelley
Directeur général et Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service de sécurité incendie.

Le 12 mars 2013

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des travaux publics.

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des permis et des inspections.

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale.

2013-03-049 12.1 RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'AUTO-ASSURANCE AVEC LA FIRME AGA

CONSIDÉRANT la résolution 2010-10-239 qui mandate la firme AGA à titre de gestionnaire de l'auto-assurance pour les soins médicaux et dentaires.

CONSIDÉRANT les demandes répétées de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des membres du regroupement en auto-assurance depuis le 1^{er} janvier 2011, à savoir :

- a) La correction rétroactive des frais de gestion facturés par la firme AGA depuis le 1^{er} janvier 2011 de façon à ce que ces derniers soient inclus dans le montant prévu à la convention de gestion signée entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la firme AGA.*
- b) La correction du calcul de la taxe d'assurance afin que cette dernière soit appliquée conformément à la Loi, au montant de la prime.*
- c) Le remboursement de la TPS chargée indûment au mois de décembre 2010.*
- d) Une facture mensuelle unique pour chaque membre du regroupement.*

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges négocie de bonne foi avec la firme AGA depuis 2011.

CONSIDÉRANT que la firme AGA ne respecte pas la convention de gestion en auto-assurance et refuse de répondre aux demandes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

CONSIDÉRANT la rencontre du 27 février 2013 avec les représentants des municipalités et des régies membres du regroupement en auto-assurance.

CONSIDÉRANT la lettre de la firme AGA du 28 février 2013 informant la municipalité de Terrasse-Vaudreuil que le régime d'auto-assurance prendra fin le 1^{er} avril 2013 si la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ne se soumet pas à des demandes qu'elle considère indues.

POUR CES MOTIFS,

*Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU*

Le 12 mars 2013

DE RÉSILIER la convention de gestion pour l'auto-assurance entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la firme AGA à compter du 1^{er} avril 2013 et ce faisant suite à la lettre du 28 février de la firme AGA.

ADOPTÉE

2013-03-050 12.2 OCTROI DU CONTRAT DE GESTION EN AUTO-ASSURANCE MÉDICALE ET DENTAIRE À SSQ ET AU COURTIER BFL CANADA

CONSIDÉRANT la rencontre du 27 février 2013 avec les représentants des municipalités et des régies membres du regroupement en auto-assurance.

CONSIDÉRANT la résiliation de la convention de gestion en auto-assurance entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la firme AGA en date du 1^{er} avril 2013.

CONSIDÉRANT que la firme BFL Canada agit à titre de courtier et qu'elle est en mesure de prendre en charge une transition d'AGA vers SSQ pour les services d'auto-assurance dans le délai du 1^{er} avril 2013.

CONSIDÉRANT que la rémunération de la firme BFL Canada est de 2 % et que les frais administratifs passeront de 18,25 % à 16,5 % pour l'assurance vie, l'assurance salaire de longue et de courte durée dans le cadre du contrat déjà en cours entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et SSQ.

CONSIDÉRANT que SSQ est un assureur et qu'en le mandatant pour agir à titre de gestionnaire de l'auto-assurance, la municipalité de Terrasse-Vaudreuil économisera la TPS et la TVQ.

POUR CES MOTIFS,

*Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU*

D'OCTROYER un contrat à la firme BFL Canada à raison de 2% des frais d'administration.

D'OCTROYER un contrat à la firme SSQ pour la gestion de l'auto-assurance médicale et dentaire.

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Ron Kelley, pour signer les documents afférents aux contrats.

ADOPTÉE

2013-03-051 12.3 ENGAGEMENT DU PERSONNEL TEMPORAIRE - ANNÉE 2013

*Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU*

D'AUTORISER l'engagement des coordonnateurs(trices) au camp de jour et à la piscine municipale pour l'année 2013, ces derniers(ères) travailleront sous la responsabilité de la direction générale à un taux horaire de 13.25 \$ pour la période estivale et pour le nombre d'heures alloués aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2013, et

D'AUTORISER l'engagement du personnel au camp de jour, au service de garde et à la piscine municipale pour l'année 2013 au taux horaire suivant :

Le 12 mars 2013

Camp de jour

Moniteur(trice) 11,25 \$
Service de garde 11,25 \$

Piscine municipale

Sauveteur 12,25 \$

ADOPTÉE

2013-03-052

**12.4 ACHAT ET INSTALLATION DE JEUX - PARC BOUTHILLIER –
MULTI-JEUX MARLIN**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un module de jeux et de jeux à ressort au Parc Bouthillier au montant de 20 000 \$ plus taxes selon l'offre de service numéro 22435 en date du 12 mars 2013 présentée par Multi-jeux Marlin, 1808, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 8P2.

QUE cette dépense soit imputée en partie à même le Fonds spécial pour fins de parcs au montant de 20 028 \$ et également prélevé du surplus accumulé au montant de 1 967 \$.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES
SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2013-03-053

14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2013

Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 12 mars 2013 à 20 h 19.

ADOPTÉE

Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général et secrétaire-trésorier